ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N º 3352

présenté par le Gouvernement

à l'amendement n° 1559 de M. Colombani

ARTICLE 23

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« et nationaux »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à rappeler qu'en complément des objectifs territoriaux visés par l'amendement 1559, le compartiment des dotations relatives aux objectifs de santé publique concerne également des objectifs nationaux.